



Communiqué de presse

La Commission européenne n'a pas d'objections fondamentales contre les analyses de marché de la large bande et de la radiodiffusion

Bruxelles, le 21 juin 2011 – La Commission européenne a communiqué aujourd'hui ses remarques sur les projets de décision concernant la large bande et la radiodiffusion de la CRC (Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques), toutefois sans formuler d'objections fondamentales.

Pour rappel : les *projets* de décision d'analyse de marché ont été publiés le 21 décembre 2010.

Un tour de consultation nationale a été organisé et finalisé le 18 février 2011. Le Conseil de la concurrence a émis son avis sur les projets de décision le 21 février 2011.

Les projets de décision ont été notifiés à la Commission Européenne le 20 mai 2011. La **Commission européenne** a désormais adopté un point de vue officiel sur les projets de décision.

La CRC est satisfaite des remarques formulées par la Commission européenne. La Commission européenne partage les objectifs des régulateurs belges visant à renforcer la concurrence en faveur des consommateurs belges qui ont le droit de profiter d'un choix plus vaste et de prix moins élevés. De plus, la Commission européenne n'a pas exprimé de sérieux doutes sur les définitions de marché ou la désignation de la position dominante de certains opérateurs. Ce qui aurait pu impliquer une seconde phase et le veto éventuel de la part de Commission européenne.

Malgré les remarques que la Commission a formulées au sujet de certaines obligations proposées, en particulier l'obligation de revente pour la télévision analogique, la CRC constate que la Commission européenne n'émet pas d'objections sur les éléments essentiels des projets de décision, comme entre autres :

- les définitions du marché ;
- la dominance des câblo-opérateurs;
- les obligations concernant l'accès à l'offre de télévision numérique ;
- la nouvelle obligation multicast, imposée à Belgacom.

La Commission européenne demande également de continuer à suivre le marché en permanence afin d'examiner les possibilités d'entrée sur le marché.

La CRC tiendra compte des remarques formulées avant de rédiger les décisions définitives cet été.

Pour des renseignements plus détaillés :

IBPT

Luc Hindryckx
Président du Conseil
Tél.: 0473 85 52 00 (voorlopig nummer)
Plus d'infos: www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du
Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél. 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be

Medienrat

Yves Derwahl
Président du Medienrat
Gospertstraße 1, B-4700 Eupen
Tél.: (+32)87/596300
Fax: (+32)87/552891
GSM : (+32)477/259109 (numéro temporaire)
info@medienrat.be

CSA

Marc Janssen
Président du CSA
Tél.: 02 349 58 80
Plus d'infos: www.csa.be
Boulevard de l'Impératrice, 13
1000 Bruxelles
info@csa.be

VRM

Joris Sels
Administrateur délégué du VRM
Bd du Roi Albert II, 20 boîte 21
Plus d'infos: www.vlaamseregulator.be
Francis.Soulliaert@vrm.vlaanderen.be